

Sommet

international

sur l'évaluation

environnementale

Québec
du 12 au 14 juin 1994

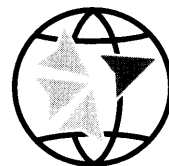
RAPPORT
FINAL

Décembre 1994

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1994
N° de cat. EN106-26/1994 F
ISBN 0-662-99156-7

Canada





PRÉFACE

Après 25 ans, l'évaluation environnementale (ÉE) a «atteint sa majorité». De bonnes pratiques ont été largement adoptées. Les lois, les procédures et les méthodes ont évolué et ont été renforcées, mais où en sommes-nous maintenant? L'ÉE vient en aide aux décideurs, mais toutes les possibilités de cet instrument ont-elles été exploitées? La Déclaration de Rio et Action 21 ont préconisé le recours à l'ÉE pour aider à réaliser le développement durable, mais a-t-on donné suite à cette recommandation?

En envisageant l'avenir de l'ÉE, nous savions que les gestionnaires des systèmes d'ÉE du monde entier avaient tous, comme nous, la ferme intention de faire de l'ÉE un instrument efficace pour les décideurs. Ce qui manquait, c'était l'occasion de partager nos expériences et nos compétences, et de trouver un terrain d'entente pour agir.

Il a donc été décidé de tenir le premier Sommet international sur l'évaluation environnementale, à Québec, au Canada, pour réunir les cadres supérieurs chargés de la gestion des systèmes d'ÉE dans divers pays et dans diverses organisations internationales.

Nous n'avons pas été déçus. En fait, grâce au Sommet, aux liens qu'il a créés et à l'élan qu'il a donnée, nous sommes même plus optimistes que jamais au sujet de l'appui que l'ÉE peut apporter à la prise de décisions en matière d'environnement et de son utilité pour relever les défis que pose le développement durable.

Au nom de tous les participants au Sommet, nous sommes heureux de présenter ce rapport, qui résume les discussions et les recommandations formulées. Nous espérons que les gestionnaires de l'ÉE, les praticiens, les chercheurs et les décideurs y verront un compte rendu utile de cette première réunion sur l'avenir de l'ÉE qui, croyons-nous, a frayé la voie.

Les coprésidents du Sommet,

Michel Dorais

Président
Bureau fédéral d'examen des évaluations
environnementales
Canada

Richard Roberts

Ancien président
International Association for Impact
Assessment

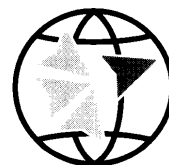


TABLE DES MATIÈRES

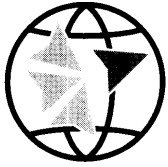
Introduction	6
Le défi des gestionnaires de l'ÉE	7
Renforcer les systèmes d'ÉE existants	9
Nouvelles dimensions	11
Coopération future	14
Un plan d'action	15

FIGURES

1 Cadre pour les systèmes d'ÉE	8
2 Plan d'action	16

ANNEXES

A Liste des participants	18
B Document de travail	27
C Documents fournis au Sommet	34



INTRODUCTION

Au cours des 25 dernières années, l'évaluation environnementale (ÉE), ce processus qui favorise l'intégration de facteurs environnementaux à la planification et à la prise de décisions, a considérablement évolué. Des progrès ont été réalisés en ce qui a trait à la législation, aux politiques, aux procédures et aux méthodes. Dans divers pays du monde, les gestionnaires et les praticiens de l'ÉE ont acquis beaucoup d'expérience et de connaissances.

L'évaluation environnementale fournit un moyen extraordinaire de prendre de meilleures décisions informées qui auront des répercussions sur l'environnement que nous léguerons à nos enfants et, par la suite, à toutes les générations futures.

L'honorable Sheila Copps
Vice-première ministre et ministre
de l'Environnement, Canada

La clé du développement durable est une nouvelle façon de penser, une nouvelle façon de prendre des décisions et une nouvelle façon de donner suite à ces décisions. C'est là le but de l'évaluation environnementale.

L'honorable John Fraser
Ambassadeur canadien à l'environnement

À l'heure actuelle, les changements politiques et économiques, tout comme ceux dans l'environnement mondial, se produisent rapidement et il est impératif que l'ÉE soit plus efficace et tienne davantage compte de ce contexte. Par exemple, la Déclaration de Rio et Action 21 ont préconisé une meilleure intégration de l'environnement et du développement durable à la planification et à la prise de décisions à tous les niveaux.

Des efforts sont actuellement déployés dans le monde entier en vue de trouver des moyens de renforcer l'ÉE afin qu'elle permette de relever avec succès ces nouveaux défis.

Une importante étude internationale sur l'efficacité de l'ÉE, d'une durée de deux ans et entreprise par le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales du Canada (BFEEE) en collaboration avec l'International Association for Impact Assessment (IAIA), examine où en sont les méthodes d'ÉE dans divers pays du monde. En juin 1994, le premier Sommet international sur l'évaluation environnementale, tenu à Québec, au Canada, a réuni des cadres supérieurs de 25 agences nationales d'ÉE et de six organisations internationales responsables de la gestion des systèmes d'ÉE. Le Sommet avait pour objectifs :

- de faire le point sur l'étude d'efficacité;
- d'échanger des renseignements et des points de vue sur les enjeux actuels et les nouvelles tendances de l'ÉE;
- d'envisager des moyens concrets de renforcer la pratique de l'ÉE, y compris l'accroissement de la coopération entre les pays participants et les organisations internationales.

Ce rapport présente un résumé des discussions et des recommandations au Sommet.

LE DÉFI DES GESTIONNAIRES DE L'ÉE



Les systèmes types d'ÉE comportent trois niveaux : les décideurs, les gestionnaires et les praticiens, et le public (figure 1), mais ces systèmes ne fonctionnent pas à vide. Chacun a pour fondement le contexte des valeurs sociales, culturelles et politiques particulier à chaque pays.

En envisageant l'avenir de l'ÉE comme instrument décisionnel, les gestionnaires doivent reconnaître le rôle important qu'ils jouent dans le système global d'ÉE. En effet, ils servent d'intermédiaires entre les décideurs, les praticiens et le public, et ils doivent reconnaître que chacun des niveaux a des attentes et des points de vue différents et souvent conflictuels :

- **Les décideurs** voient un processus qui est parfois trop long, trop coûteux et inutilement compliqué et qui, en bout de ligne, ne fournit pas toujours l'information dont ils ont besoin pour prendre une décision éclairée.
- **Les gestionnaires et les praticiens** voient un processus qui ne permet pas toujours la prise en considération des résultats de leur travail dans les décisions finales et qui ne leur fournit pas le temps ni les ressources nécessaires pour faire un travail convenable.
- **Le public** voit un processus qui peut empêcher les gens de participer aux décisions qui touchent leur vie et leur communauté ou fournir une multitude de données scientifiques complexes, mais peu d'explications simples.

La Déclaration de Rio et Action 21 ont préconisé l'intégration de facteurs environnementaux à la prise de décisions. Voilà un défi qui vise principalement le gestionnaire de l'ÉE. C'est lui qui doit faire fonctionner le système, en assurer la pertinence et faire le pont entre les décideurs, les praticiens et le public. Pour relever ce défi, il doit absolument élaborer et appliquer des processus et des méthodes qui incorporent les principes fondamentaux des systèmes efficaces d'ÉE tout en tenant compte des contraintes et du contexte des valeurs sociales, culturelles et politiques de son pays.

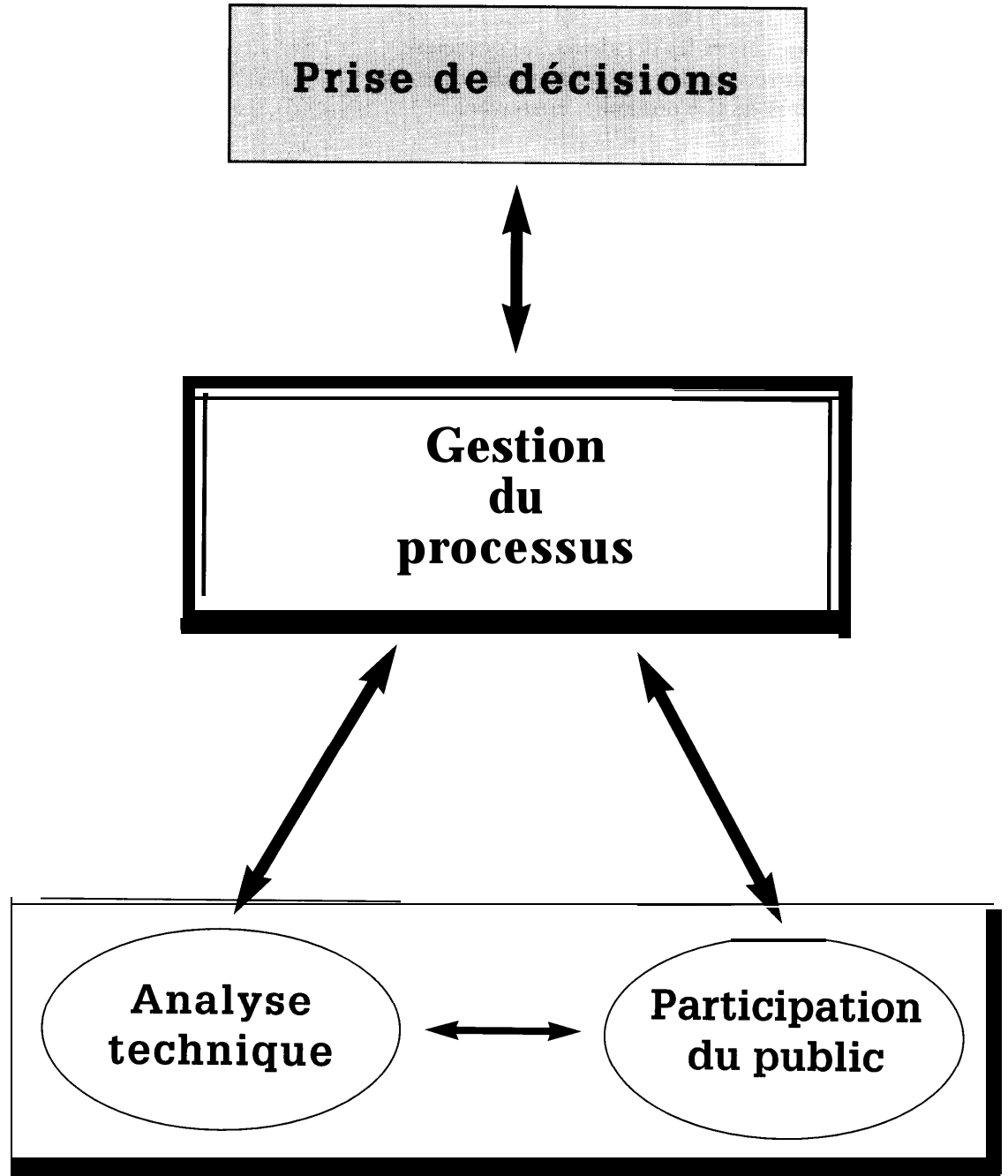
En outre, le gestionnaire de l'ÉE peut fort bien compter tout d'abord, entre autres, sur les idées et l'expérience de ses collègues des autres pays et des organisations **du monde entier**.

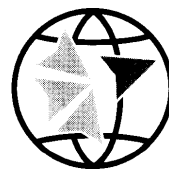
Nous faisons face à un problème de pertinence : pour nous aider à prendre des décisions informées, l'évaluation environnementale a-t-elle atteint son maximum d'efficacité, et, si tel n'est pas le cas, quelles mesures devons-nous proposer pour qu'il en soit ainsi?

Michel Dorais
Coprésident du Sommet
Président exécutif
BFEED du Canada



FIGURE 1
CADRE POUR LES SYSTÈMES D'ÉE





RENFORCER LES SYSTÈMES D'ÉE EXISTANTS

Les participants au Sommet ont convenu que des efforts particuliers devaient être déployés pour assurer que l'ÉE demeure un instrument essentiel pour les décideurs. En particulier, les administrateurs et les gestionnaires de l'ÉE ont l'occasion de renforcer la crédibilité des processus d'ÉE en élaborant des méthodes hautement efficaces qui informent et habilent le public tout en mettant davantage en confiance les promoteurs.

Capacité administrative

L'un des plus importants défis auxquels doivent faire face les gestionnaires de l'ÉE consiste à clarifier et à simplifier le processus. L'ÉE a acquis une réputation de processus lourd, et il faut la rendre plus accessible et plus compréhensible. Les processus efficaces commencent par une vision stratégique plus large des principes et des valeurs; ils fournissent aussi des directives et des échéanciers précis.

Dans les rapports d'ÉE et les autres documents utiles, les termes, la présentation et la mise en relief de l'information doivent aussi être simples.

Pour ce qui est de la capacité administrative, bon nombre de pays n'adopteront probablement pas de nouveaux règlements. Au lieu de cela, des solutions simples et efficaces pourraient viser entre autres à sensibiliser davantage le public, à faciliter le financement des participants et à promouvoir le recours à la médiation.

Une question fondamentale se pose encore : les processus d'ÉE sont-ils plus efficaces en tant que système indépendant ou lorsqu'ils sont intégrés à des systèmes plus généraux de prise de décisions? Au tout début, des processus indépendants étaient peut-être nécessaires dans un grand nombre de pays pour établir leur présence. Toutefois, dans la foulée du Sommet de la Terre, comme l'ÉE doit tenir compte de questions économiques, sociales et écologiques complexes, les systèmes indépendants sont peut-être trop facilement marginalisés. Pour les remplacer, les administrateurs de l'ÉE doivent trouver des moyens efficaces d'incorporer l'ÉE à d'autres processus de planification et de prise de décisions. Les réponses à ce défi refléteront les cultures politiques et les régimes de réglementation qui existent dans les différents pays.

En fin de compte, l'ÉE devrait être considérée comme l'un des moyens auxquels on peut avoir recours pour contribuer au développement durable. Il se peut que ce moyen doive être utilisé plus régulièrement conjointement avec d'autres instruments et politiques de gestion de l'environnement comme les instruments économiques, ainsi que la prise en compte de l'environnement et des ressources naturelles.



Procédures

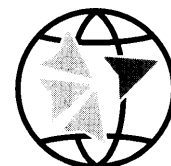
Certains pays favorisent des systèmes souples comportant diverses techniques en matière d'intégration de facteurs environnementaux à la prise de décisions, tandis que d'autres préfèrent un système international d'ÉE plus uniforme. En raison de ces différences d'opinions, il est extrêmement important qu'il y ait un partage des expériences et des points de vue au sujet des différentes méthodes en matière d'ÉE, et que cet échange permette de régler les problèmes et de relever les défis qui se posent à tous.

Maintenant que l'économie se mondialise et que les scientifiques soulèvent de graves questions au sujet de l'état de l'environnement, nous devons nous interroger au sujet de l'avenir de l'évaluation environnementale, tout autant pour ceux qui en ont été les pionniers que pour ceux qui nous suivront.

Richard Roberts
Coprésident du Sommet
Ancien président de l'IAEA

Pour renforcer certaines procédures de l'ÉE, l'adoption d'une démarche disciplinée en vue d'établir la portée de l'évaluation peut être extrêmement importante si l'on veut faire de l'ÉE un instrument plus efficace de prise de décisions. Les ressources nécessaires à l'établissement de la portée de l'évaluation devraient être considérées comme un investissement permettant d'assurer que le processus sera plus efficace, plus rentable et adapté à l'échelle du projet.

La participation du public est essentielle pour que les efforts déployés en vue d'établir la portée de l'évaluation donnent des résultats. Toutefois, en tentant de simplifier ce processus, les gestionnaires de l'ÉE pourraient se faire accuser de retenir des données et de l'information.



NOUVELLES DIMENSIONS

Les participants au Sommet ont reconnu qu'un compromis entre le renforcement des systèmes existants et la prise en compte des défis soulevés par les nouvelles dimensions de l'ÉE était nécessaire. Par exemple, il pourrait être périlleux d'aborder de nouveaux domaines tout en négligeant les faiblesses des méthodes existantes.

ÉE stratégique

L'ÉE stratégique est une idée relativement nouvelle qui consiste à appliquer les principes de l'ÉE aux décisions concernant les programmes et les politiques plutôt qu'à celles à prendre au sujet de certains projets. Le terme «ÉE stratégique» a été utilisé pour divers types d'évaluation, que ce soit au niveau des secteurs, des régions ou des politiques, mais une définition aussi générale peut cacher des différences et des difficultés réelles. Les EE sectorielles et régionales ont permis de réduire les coûts et la somme de travail que comporte l'ÉE des projets, et même, dans certains cas, de rendre inutile une EE. Toutefois, il n'existe aucun consensus au sujet de la possibilité pour l'EE d'être aussi facilement appliquée aux projets de politique ou de programme. De par leur nature, les décisions en matière de politiques se fondent sur des facteurs politiques intangibles et ne peuvent facilement s'inscrire dans le processus analytique relativement rigoureux de l'ÉE. En outre, il pourrait être risqué «d'entraîner l'ÉE dans un trop grand nombre de directions». Certains pays en développement, par exemple, devront peut-être renforcer leur processus d'ÉE des projets avant de se lancer dans l'ÉE au niveau des régions ou des politiques.

Les instruments et les techniques qui servent à l'ÉE des politiques ne sont pas au point. Au lieu d'effectuer une EE des politiques, il s'agit plutôt de faire en sorte que les aspects environnementaux des politiques soient pris en considération d'une façon intégrée. Pour ces raisons, un nouveau terme, comme «appréciation environnementale» ou «test environnemental», pourrait contribuer à clarifier les différences conceptuelles.

Un autre point reste à régler : qui devrait payer les coûts de l'ÉE stratégique? Bien que les coûts de l'EE des projets puissent plus facilement être récupérés des promoteurs, dans le cas d'une EE stratégique, il est difficile d'indiquer clairement qui en est le promoteur.

Enfin, il est évident que le public doit jouer un rôle important dans l'ÉE stratégique. En faisant intervenir toutes sortes d'intérêts, les EE stratégiques peuvent sensibiliser davantage aux principes du développement durable et susciter plus d'enthousiasme à leur sujet.



Durabilité de l'environnement

Au lieu de se demander si l'option envisagée est la meilleure pour l'environnement, devrait-on chercher à savoir si la proposition est compatible avec les objectifs du développement durable?

Barry Carbon
Directeur exécutif
Environment Protection Agency
Commonwealth de l'Australie

L'ÉE est peut-être l'un des instruments les plus efficaces dont les décideurs peuvent se servir pour contribuer à la durabilité de l'environnement. Les projets pourraient être évalués en fonction de leur contribution à la réalisation des objectifs stratégiques à long terme ou de leur compatibilité avec ces derniers ainsi qu'en tenant compte des principes et des indicateurs de durabilité.

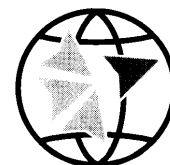
En tenant compte des questions de durabilité, les gestionnaires de l'ÉE vont au-delà des définitions traditionnelles de l'environnement, ce qui les met en contact avec de nouveaux secteurs de la société. Il peut arriver que les idées et les méthodes traditionnelles en matière d'ÉE ne soient pas bien comprises par ces groupes et qu'elles ne leur conviennent pas.

Renforcement des capacités

Il faudrait améliorer la formation et l'éducation en ce qui a trait au renforcement des capacités et des institutions... Il est donc très important de créer un réseau de spécialistes de l'ÉE afin d'échanger l'information qui pourrait servir à éliminer les répercussions négatives du développement sur l'environnement.

Paul L. Coutrier
Représentant de l'Agence
de gestion des répercussions
du développement sur
l'environnement, Indonésie

L'un des importants défis de l'ÉE consiste à renforcer les capacités des particuliers, des institutions et des pays afin qu'ils soient en mesure d'effectuer des ÉE et d'y participer. Le renforcement des capacités devrait être considéré comme une conception plus générale ou holistique que la formation. Il doit avoir pour objectif de renforcer les rapports entre les divers éléments du processus décisionnel relatif à l'environnement, c'est-à-dire qu'il doit aborder les questions suivantes : l'amélioration des institutions, les besoins en information, les procédures de surveillance et de suivi, l'élaboration des politiques, les lois et règlements, les instruments économiques et l'éducation.



La définition suivante du renforcement des capacités dans le domaine de l'évaluation environnementale, établie par les participants au Sommet, fait écho à cette conception holistique :

*«La mise sur **pied d'une** bonne **structure organisationnelle comportant une équipe interdisciplinaire de personnes compétentes et possédant une formation, ainsi que des ressources appropriées pour concevoir et gérer un système d'EE. Le renforcement des capacités comprend aussi les aspects suivants :***

- **la formation de décideurs informés;**
- **la création d'un cadre d'experts techniques capables d'évaluer les effets environnementaux et sociaux des propositions;**
- **la sensibilisation du public aux questions environnementales et l'utilisation de l'EE pour contribuer à la réalisation des objectifs de la durabilité de l'environnement.~~**

Par conséquent, les efforts déployés pour renforcer les capacités doivent aller au-delà de l'objectif traditionnel consistant à former les praticiens de l'ÉE. Il faudrait s'occuper davantage d'aider les organisations qui oeuvrent en marge du domaine environnemental, comme celles qui prennent des décisions dans les secteurs du commerce, de la santé et des politiques nationales sur la sécurité, à intégrer des considérations environnementales à leur processus décisionnel. En outre, le renforcement des capacités ne doit pas se limiter aux pays en développement, mais il doit répondre aux besoins des pays en transition et des pays fortement industrialisés.

La pénurie d'institutions capables de satisfaire à ces divers besoins de renforcement des capacités en matière d'ÉE est un important sujet de préoccupation. Il existe des centres d'excellence reconnus dans le domaine de l'ÉE, mais en général, ils sont relativement isolés, et il semble y avoir peu de possibilités de faire fond sur leurs compétences et leurs connaissances collectives. En outre, aucun centre d'excellence ne peut à lui seul fournir toute la gamme des connaissances nécessaires pour renforcer efficacement les capacités d'un pays en matière d'ÉE.

Trop de gouvernements, qu'ils soient multilatéraux ou bilatéraux, ont organisé d'excellents cours d'ÉE partout dans le monde, mais comme le matériel est resté entre les mains des professeurs à court terme qui ont créé le cours, la roue est réinventée chaque semaine à grands frais.

Robert Goodland
Banque mondiale
Président de l'IAIA pour 1994-1995



COOPÉRATION FUTURE

Les participants ont unanimement accepté de promouvoir, dans la foulée du Sommet, une meilleure coordination et une plus grande collaboration entre les gestionnaires de l'ÉE.

Les gestionnaires de l'ÉE partout dans le monde ont besoin de meilleurs systèmes pour être tenus au courant de ce qui se passe ou de ce qui est sur le point de se passer dans la gestion des autres systèmes d'ÉE, ce qui leur permettrait de mieux coordonner leurs activités et de tirer davantage profit de l'expérience de leurs collègues.

Les options envisagées pour donner suite au Sommet vont du maintien du statu quo en ce qui concerne les communications actuelles et spéciales entre les gestionnaires à l'établissement de liens plus officiels, peut-être concurremment avec le travail de coopération pour l'étude sur l'efficacité de l'ÉE.

Nous devons nous rappeler que le même problème peut être résolu de différentes façons par chaque pays... Il sera important de partager les expériences et les points de vue de ces différentes conceptions.

Jan Jaap de Boer
Chef du Département des études
d'impact sur l'environnement
Ministère de l'Habitation, de la Planification
spatiale et de l'Environnement, Pays-Bas

Les futurs efforts de coopération doivent tenir compte des priorités ainsi que des capacités des organisations et des pays participants, et, dans toute la mesure du possible, ils doivent être déployés par les institutions existantes. Par exemple, un centre international pourrait servir de foyer pour l'échange de méthodes de gestion et constituer pour de nombreux pays une source d'information sur les compétences internationales. Toutefois, des méthodes souples et décentralisées en matière d'échange d'informations sont peut-être plus indiquées pour encourager les organisations moins importantes et les petits pays à participer aux efforts de coopération entre les gestionnaires de l'ÉE.

Enfin, des techniques d'information et de communication peuvent jouer un rôle de plus en plus important pour améliorer les communications et la coordination entre les gestionnaires de l'ÉE des divers pays et organisations.

UN PLAN D'ACTION



Les participants ont convenu d'agir dans trois domaines interdépendants (figure 2) :

- en approuvant et en appuyant davantage l'Étude internationale sur l'efficacité de l'ÉE;
- en concevant et en créant un réseau international de gestionnaires de l'ÉE;
- en clarifiant l'idée du renforcement des capacités en matière d'ÉE ainsi qu'en appuyant activement et en coordonnant les projets de renforcement des capacités.

Le BFEED du Canada a accepté de coordonner les activités immédiates de suivi concernant les mesures du plan d'action.

Étude internationale sur l'efficacité de l'ÉE.

Les participants au Sommet ont fortement appuyé la poursuite de l'étude, et ils se sont entendus pour dire que les responsables devraient encore s'efforcer de la terminer d'ici la fin de 1995. Les résultats préliminaires devraient être présentés à la 15^e conférence annuelle de l'IAIA, qui aura lieu en juin 1995 en Afrique du Sud.

Les responsables ont réussi à intéresser divers pays et organisations internationales à participer et à contribuer à l'étude. La création d'un petit comité international directeur et consultatif chargé d'orienter et de superviser la réalisation de l'étude a également été appuyée. Un plan de travail détaillé décrivant les activités nécessaires pour terminer l'étude sera dressé.

Les participants ont souligné qu'il faudra être prudent au moment d'appliquer les recommandations de l'étude à divers contextes et dans le cadre de divers règlements, lois et processus décisionnels. Ils ont fait remarquer que les problèmes communs pouvaient être réglés de différentes façons variant d'un pays à l'autre et ont proposé que la présentation des résultats de l'étude devrait tenir compte de cette variabilité.

Réseau international de gestionnaires de l'ÉE

Les participants au Sommet ont pris des mesures pour officialiser l'établissement d'un réseau international de gestionnaires de l'ÉE afin de faciliter les contacts et les échanges. Le réseau pourrait :

- permettre un échange d'idées et d'informations entre les gestionnaires de l'ÉE partout dans le monde;
- avoir recours aux technologies de l'information et de la communication pour permettre aux gens de communiquer entre eux et d'avoir accès à l'information;
- servir de dépôt principal pour les résultats de l'étude sur l'efficacité.

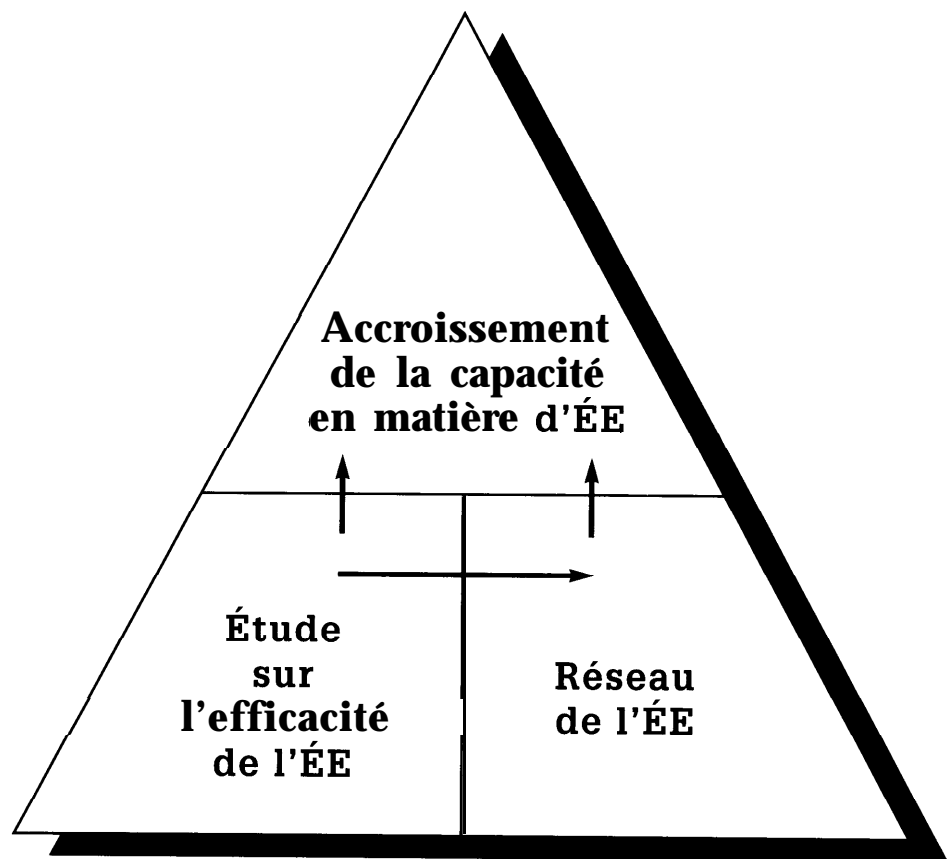


L'adhésion au réseau se ferait par l'intermédiaire de centres de coordination établis par les organismes nationaux et les organisations internationales qui s'occupent de la gestion de l'ÉE. Ces organismes et organisations seraient à leur tour responsables d'assurer la liaison entre le réseau international et les réseaux nationaux ou régionaux appropriés.

Le BFEEE du Canada a accepté d'assurer le suivi de la création du réseau en rédigeant et en remettant aux participants au Sommet un document de réflexion décrivant les propositions se rapportant aux objectifs, à la structure organisationnelle et aux activités du réseau.

Plusieurs autres participants ont offert de prendre part aux travaux du réseau, peut-être en apportant leur contribution au secrétariat.

FIGURE 2
PLAN D'ACTION





Renforcement des capacités

Les participants au Sommet ont convenu de coordonner activement les efforts qu'ils déploieront pour renforcer les capacités. Ils ont reconnu que l'Étude sur l'efficacité de l'ÉE et le Réseau international de gestionnaires de l'ÉE pouvaient aider à la réalisation des travaux sur le renforcement des capacités entrepris par des organisations comme le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Le PNUE a offert de créer, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, un groupe de travail sur la formation en matière d'ÉE. Plusieurs participants ont appuyé cette initiative et convenu de prendre part aux travaux du groupe de travail.

Les participants ont aussi convenu d'explorer activement les possibilités des nouvelles techniques d'information et de communication pour seconder les efforts déployés en vue de renforcer les capacités.

Un regard vers l'avenir

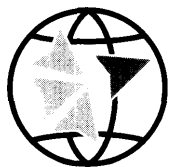
Les participants au Sommet ont souligné que les trois mesures du plan d'action étaient fortement reliées entre elles et interdépendantes.

L'étude sur l'efficacité fournira un processus d'apprentissage continu ainsi qu'un ensemble de produits d'information utiles pour le réseau de gestionnaires de l'ÉE et divers projets de renforcement des capacités. En outre, le processus de conception et de réalisation de l'étude peut contribuer à établir, entre les gestionnaires de l'ÉE, des relations et des contacts dont le réseau pourra profiter et qui aideront à renforcer les capacités.

Pour sa part, le Réseau de gestionnaires de l'ÉE devrait aider à diffuser plus largement les résultats de l'étude sur l'efficacité ainsi qu'à intensifier la suite à donner aux conclusions et aux recommandations. Il sera également extrêmement utile pour la réalisation des futurs projets de renforcement des capacités.

Les projets de renforcement des capacités feront non seulement appel au réseau pour l'échange d'informations et l'acquisition de compétences, mais ils fourniront aussi diverses possibilités d'accroître la participation et l'aide au réseau.

Enfin, les participants ont approuvé l'idée d'organiser, annuellement ou tous les deux ans, des réunions régulières au Sommet pour les gestionnaires de l'ÉE.



ANNEXE A

Liste des participants

COPRÉSIDENTS

M. Michel Dorais

Président
Bureau fédéral d'examen des évaluations
environnementales
14^e étage, Édifice Fontaine
200, Boul. Sacré-Coeur
Hull, Québec
K1A 0H3

Tél : 819 953 9556

Fax : 819 953 1207

M. Richard Roberts

Past Chairman
International Association for Impact
Assessment (IAIA)
c/o Praxis
2215 - 19th Street W.
Calgary, Alberta
T2T 4X1

Tél : 403 245 6404

Fax : 403 229 3037

PAYS ET ORGANISMES INTERNATIONAUX

ALLEMAGNE**Dr Heinrich Freiherr von Lersner**

President
Federal Environmental Agency
Umweltbundesamt
Postfach 33 00 22
1419 1 Berlin, Allemagne

Tél: 49 30 89032201

Fax : 49 30 89032285

AUSTRALIE**M. John Ashe**

Assistant Secretary
Environment Assessment Branch, CEPA
P.O. Box E305
Queen Victoria Terrace
ACT 2600, Australie

Tél: 61 6 274 1444

Fax: 61 6 274 1620

AUSTRALIE**M. Barry Carbon**

Executive Director
Commonwealth Environmental
Protection Agency (CEPA)
P.O. Box E305
Queen Victoria Terrace
ACT 2601, Australie

Tél : 61 6 274 1949

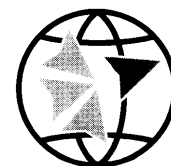
Fax : 61 6 274 1600

CAMBODGE**M. Mok Mareth**

Secretary of State
Secretariat of State for Environment
48 Bd. Samdech Pr. Sihanouk
Phnom-Penh, Cambodge

Tél : 855 232 7894

Fax : 855 232 7844



CHINE

M. Zhigi Qiao

Director General
National Environmental Protection
Agency (NEPA)
Dept. of Supervision and Management
No. 115, Xizhimennci Nanxiaojie
Beijing 100035
République de Chine

T é l 8 6 1 8 3 2 9 9 1 1
Fax : 86 1 832 8013

M. Xinmin Li

Chief Project Officer
National Environmental Protection
Agency (NEPA)
Dept. of Supervision and Management
No. 115, Xizhimennci Nanxiaojie
Beijing 100035
République de Chine

Tél: 86 1 832 991P
Fax : 86 1 832 8013

Madame Bing Li

Associate Professor
Department of International Cooperation
National Environmental Protection
Agency (NEPA)
No. 115, Xizhimennci Nanxiaojie
Beijing 100035
République de Chine

Tél : 86 1 832 9911
Fax : 86 1 832 8013

DANEMARK

M. Henrik Wulff

Head of Section
Ministry of the Environment
Højbro Plads 4
DK- 1200 Copenhagen K
Danemark

Tél: 45 33 92 76 00
Fax : 45 33 32 22 27

Dr Bo Elling

Associate Professor
Roskilde University Centre
P.O. Box 260
DK-4000 Roskilde
Danemark

Tél : 45 46 75 77 11
Fax : 45 46 75 44 03

ESPAGNE

M. Emilio Herranz Garcia

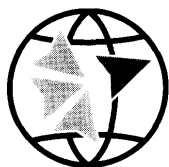
Jefe de Area de Impacto Ambiental
Dirección General de Política Ambiental
Ministerio de Obras Publicas,
Transportes y Medio Ambiente
Pº. de la Castellana, 67.28071
Madrid , Espagne

Tél: 34 1 597 74 61
Fax : 34 1 597 85 12

É T A T S - U N I S

M. Ray Clark
A/Chairman
Council on Environmental Quality
722 Jackson Place N.W.
Washington, D.C. 20503
États-Unis

Tél: 202 395 5754
Fax : 202 395 3744



É T A T S - U N I S

M. William Dickerson

Senior Policy Analyst
Council on Environmental Quality
722 Jackson Place N.W.
Washington, D.C. 20503
États-Unis

Tél : 202 395 5750

Fax : 202 395 3744

FINLANDE

Dr Markku Nurmi

Director General
Environmental Policy Department
Ministry of the Environment
P.O. Box 399
00121 Helsinki, Finlande

Tél : 358 0 1991 350

Fax : 358 0 1991 503

FRANCE

M. Jean Lafont

Sous-directeur de l'aménagement
et des paysages
Ministère de l'environnement
20, avenue de Ségur
75007 Paris, France

Tél : 33 1 42 19 19 19

Fax : 33 1 42 19 19 77

Madame Monique Turlin

Chef du bureau de l'évaluation
environnementale
Ministère de l'environnement
20, avenue de Ségur
75007 Paris, France

Tél : 33 1 42 19 19 67

Fax : 33 1 42 19 19 77

HONG KONG

M. Robert J.S. Law

Deputy Director
Hong Kong Environmental
Protection Department
28/F Southorn Centre
130 Hennesy Road
Wanchai, Hong Kong

Tél : 852 835 1002

Fax : 852 891 2512

INDE

Dr Gopal K. Pandey

Additional Director
Ministry of Environment and Forests
Panyavarau Bhawau
CGO Complex, Lodhi Road
New Dehli - 110003, L'Inde

Tél : 91 11 436 0467 (T), 671 730 (M)

Fax : 91 11436 0678 ou 436 0009

M. R.H. Khwaja

Member-Secretary
Andhra Pradesh Pollution
Control Board
Ministry of Environment and Forests
Paryawaran, Bhawan
CGO Complex, Lodhi Road
New Dehli - 110003, L'Inde

Tél : 91 11436 0467

Fax : 91 11436 0678 ou 436 0009



INDONÉSIE

M. Paul L. Coutrier

Deputy for Development
Environmental Impact Management
Agency (BAPEDAL)
Government of the Republic of Indonesia
Wisma Arthaloka Lt. II
Jalan Jenderal Sudirman 2
Jakarta, 10220 Indonésie

Tél: 62 21251 1547 ou 2512459
Fax : 62 21251 1547 ou 2512459

ISRAËL

Madame Valerie Brachya

Head of the Division of Planning
Ministry of the Environment
P.O. Box 6234
Jérusalem 9 106 1, Israël

Tél: 972 2 251964
Fax: 972 2 251830

Madame Bina Bar-On

Legal Advisor,
Legal Department
Ministry of the Environment
P.O. Box 6234
Jérusalem 9 106 1, Israël

Tél : 972 2 701 582
Fax: 972 2 701 582

ITALIE

M. Giancarlo Boeri

Commissioner
Ministero Delli Ambiente
Commissione VIA
Via della Ferratella in Laterano, 33
00184 Rome, Italie

Tél : 39 6 77257007 ou 50072863
Fax : 39 6 77257008

JAPON

M. Teruo Saito

Director
Environmental Impact Assessment
Division
Planning and Coordination Bureau
Environment Agency, Gov't of Japan
122 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo, 100 JAPON

Tél: 81 3 3581 3344
Fax: 81 3 3581 2697

M. Hideyuki Mori

Deputy Director
Environment Management Division
Planning and Coordination Bureau
Environment Agency, Gov't of Japan
122 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo 100, JAPON

Tél : 81 3 3580 1704
Fax : 81 3 3581 5951

MAROC

M. Jaâfar Boulejiouch

Responsable, de la cellule d'étude d'impact
Sous-secrétariat d'État, chargé de la
protection de l'environnement
Royaume du Maroc
15, rue Afghanistan, Appt. #3
Rabat, Maroc

Tél: 212 776 2007 (T) ou 720 1371 (M)
Fax : 212 776 9578



NORVÈGE

M. Stig Roar Husby

Senior Advisor
Royal Ministry of Environment
P.O. Box 8013, Dep. N-0030
Oslo, Norvège

Tél : 47 22 34 5952

Fax : 47 22 34 9562

Dr Arne Tesli

Research Manager
Norwegian EIA-Centre
POB 44 Blindern
0301 Oslo, Norvège

Tél : 47 22 95 88 00

Fax : 47 22 60 77 74

LES PAYS-BAS

M. Jan Jaap de Boer

Head of E.I.A. Department
Ministry of Housing, Spatial
Planning and Environment
P.O. Box 30945, 2500 **GX**
La Haye, Les Pays-Bas

Tél: 31 70 339 4096

Fax : 31 70 339 1302

Madame Yvonne de Vries

Deputy Head of Social & Policy
Integration Division
Ministry of Housing, Spatial
Planning and Environment
P.O. Box 30945, 2500 **GX**
La Haye, Les Pays-Bas

Tél: 31 703394556

Fax : 31 70 339 1302

LES PAYS-BAS

M. Jules J. Scholten

Secretary-General
Commission for Environmental
Impact Assessment
P.O. Box 2345, 3500 **GH**
Utrecht, Les Pays-Bas

Tél: 31 30 347 600

Fax: 31 30 331 295

POLOGNE

M. Bernard Blaszczyk

Undersecretary of State
Ministry of Environmental Protection,
Natural Resources and Forestry
52/54 Wawelska Street
00-922 Varsovie, Pologne

Tél : 48 22 25 46 43

Fax : 48 22 25 46 43

Madame Jolanta Rawska-Olejniczak

Representative
Dept. of International Cooperation
Ministry of Environmental Protection,
Natural Resources and Forestry
52/54 Wawelska Street
00-922 Varsovie, Pologne

Tél : 48 22 25 11 33

Fax : 48 22 25 39 72

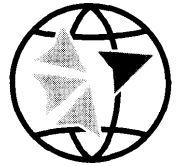
ROYAUME-UNI

M. John Zetter

Assistant Secretary
Department of the Environment
2 Marsham Street
Londres SW1P 3EB, Royaume-Uni

Tél: 44 71 276 4600

Fax : 44 71276 3936



RUSSIE

M. Vladimir N. Lopatin

Director
Environmental Assessment and Review
Ministry of Environment and Nature
Resources of the Russian Federation
123812 GSP, B. Grusinskaya Str., 4/6
Moscou, Russie

Tél : 7 95 254 67 38

Fax : 7 95 254 82 83

Dr Anatoli A. Iskra

Chief of Branch
Methodological Laboratory
of Environment Protection
Ministry of Russian Federation
on Atomic Energy
3 3, Kashirskoe shosse
Moscou, 115230, Russie

Tél : 7 95 324 42 38

Fax : 7 95 324 54 41

SUÈDE

M. Tord Céwe

Head of Division
Swedish Environmental Protection Agency
S 171 85 Solna, Suède

Tél : 46 8 799 1339

Fax : 46 8 799 1222

VIETNAM

Dr Pham Khoi Nguyen

Deputy Director
Ministry of Science and Technology
National Environment Agency
39, Tran Hung Dao St.
Hanoi, Vietnam

Tél : 84 4 243322

Fax : 844251518

Madame Chu Thi Sang

Senior Engineer
Ministry of Science and Technology
National Environment Agency
39, Tran Hung Dao St.
Hanoi, Vietnam

Tél : 84 4 243322

Fax : 844251518

ZIMBABWE

M. Irvin Kunene

Acting Chief Ecologist
Department of Natural Resources
P.O. Box 8070 Causeway
Harare, Zimbabwe

Tél : 263 4 794455

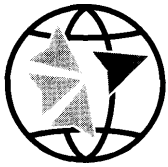
Fax : 263 4 793123

M. Shem Chaibva

Principal Ecologist
Department of Natural Resources
P.O. Box 8070 Causeway
Harare, Zimbabwe

Tél : 263 4 794455

Fax : 263 4 793123



ZIMBABWE

Dr John A. Boyle

EA Advisor
Department of Natural Resources
7th Floor, Southampton House
Union/First
Harare, Zimbabwe

Tél : 263 4 730931

Fax : 263 4 703218

BANQUE MONDIALE

M. Robert Goodland

Senior Environmental Advisor
The World Bank
5th Floor, Room S-5043
1750 Pennsylvania Ave. N.W.
Washington D.C. 20433
États-Unis

Tél : 202 473 3203

Fax : 202 477 0565

CONSEIL DE LA TERRE

Madame Mary MacDonald

Senior Researcher
Earth Council
APDO 2323-1002
San José, Costa Rica

Tél : 5 06 223 3418

Fax : 5 06 255 2197

INTERNATIONAL INSTITUTE FOR ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT

Dr Barry Dalal-Clayton

Director
Environmental Planning Group
International Institute for Environment
and Development (IIED)
3 Endsleigh Street
Londres, Angleterre
W1CH 0DD Royaume-Uni

Tél : 44 71 3882117

Fax : 44 71 388 2826

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

Madame Susan Becker

Environmental Specialist
United Nations Development
Program (UNDP)
One U.N. Plaza, DC1-2158
New-York, New-York 100 17
États-Unis

Tél : 212 906 6021

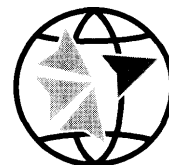
Fax : 212 906 6947

A/Prof. Lex Brown

UNDP Consultant and Head
Australian School of Environmental Studies
Griffith University
Nathan 4111
Brisbane, Australie

Tél : 61 7 875 7645

Fax : 61 7 875 5282



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT**

M. Hussein Abaza

Chief
Environment and Economics Unit
United Nations Environment
Program (UNEP)
P.O.Box 30552
Nairobi, Kenya
Tél : 254 2 624 268
Fax : 254 2 226 890

**UNION MONDIALE POUR
LA NATURE**

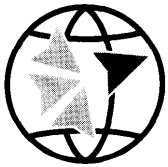
M. Paddy Gresham

Coordinator, EA Service
International Union for the Conservation
of Nature
The World Conservation Union
Rue Mauverney 28
CH- 1196 Gland
Suisse
Tél: 4122 999 0291
Fax : 41 22 999 0025

**UNION MONDIALE POUR
LA NATURE**

M. Mike Cockerell

Assistant Director General,
Management
International Union for the
Conservation of Nature
The World Conservation Union
Rue Mauverney 28
CH- 1196 Gland
Suisse
Tél: 4122 999 0291
Fax : 41 22 999 0025



PAYS HÔTE - CANADA

M. Patrice LeBlanc

Directeur Général
Politique et développement du Processus
Bureau fédéral d'examen des évaluations
environnementales
14^e étage, Édifice Fontaine
200, boul. Sacré-Coeur
Hull, Québec
K1A 0H3

Tél : 819 997 2253

Fax:8199538592

M. André Harvey

Sous-ministre adjoint au développement
durable et à la conservation
Ministère de l'Environnement et de la Faune
3900, rue de Marly
6^e étage
Sainte-Foy, Québec
G1X 4E4

Tél: 418 643 7860

Fax:4186437812

M. Jean Pronovost

Sous-ministre
Ministère de l'Environnement et de la Faune
3900, rue de Marly
6^e étage
Sainte-Foy, Québec
G1X 4E4

Tél : 418 643 7860

Fax:4186437812

M. Bertrand Tétreault

Président
Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement
625, rue Saint-Amable
2^e étage
Québec, Québec
G1R 2G5

Tél : 418 643 7447

Fax : 418 643 9474

M. Barry Sadler

Director
EA Effectiveness Study
163 1 Barksdale Drive
Victoria, Colombie-Britannique
V8N 5A8

Tél: 604 477 8752

Fax : 604 477 8752

MEMBRES DU SECRÉTARIAT

Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales
14^e étage, Édifice Fontaine
Hull, Québec
K1A 0H3

Fax:8199532891

Madame Ginette Doré

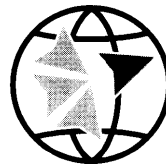
Tél : 819 953 2535

M. Gordon Harris

Tél: 819 953 1856

Madame Chantal Sirois

Tél : 819 953 0036



ANNEXE B

«ÉVALUATION DE LA PRATIQUE POUR UN MEILLEUR RENDEMENT»

DOCUMENT DE TRAVAIL

1. INTRODUCTION

Le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales (BFEEE), en collaboration avec *l'International Association for Impact Assessment* (IAIA), organise le Sommet international de l'évaluation environnementale, du 12 au 14 juin 1994 à Québec, au Canada.

Le présent document est destiné à faciliter la discussion au Sommet. Il s'organise en quatre parties :

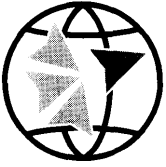
- 1) justification, objectifs et contexte du Sommet;
- 2) questions et thèmes principaux à traiter;
- 3) déroulement;
- 4) options de suivi.

Pour mieux soutenir et cibler la discussion, les organisations internationales et pays participants sont invités à établir un court exposé (3-5 pages) des questions, qui devrait s'avérer utile pour établir le rapport du Sommet.

2. JUSTIFICATION, OBJECTIFS ET CONTEXTE

Deux grands éléments justifient la tenue du Sommet :

- i) c'est l'occasion de marquer vingt-cinq années d'application de l'évaluation environnementale (ÉE);
- ii) les cadres supérieurs ont besoin de se réunir pour discuter des défis stratégiques que pose la gestion des systèmes et processus d'ÉE.



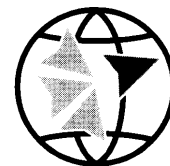
Deux objectifs sont définis :

- i) partager informations et points de vue sur les questions d'actualité, les tendances naissantes et les orientations futures de l'ÉE, ainsi que sur les principaux travaux en cours;
- ii) envisager les options pratiques pour améliorer et renforcer les systèmes et processus d'ÉE.

Au cours du dernier quart de siècle, l'ÉE a été communément adoptée, et les lois, procédures et méthodes s'y rapportant ont beaucoup évolué. L'ÉE est maintenant appliquée, officiellement ou non, dans plus de 50 pays et par de nombreux organismes internationaux. On attend et exige plus d'elle, en particulier depuis l'accord du Sommet de la Terre (exprimé notamment dans Action 2 1, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention sur la diversité biologique). De grands progrès ont été faits en vingt-cinq ans, mais il reste beaucoup de chemin à parcourir pour réaliser toutes les possibilités qu'a l'ÉE de contribuer à une prise de décision éclairée.

Le Sommet est pensé comme un forum de réflexion qui réunira pour la première fois les dirigeants et les cadres supérieurs d'organismes nationaux et d'organisations internationales qui sont investis d'une responsabilité et d'un rôle importants dans l'administration des systèmes et processus d'ÉE. Les participants du Sommet sont exceptionnellement qualifiés pour s'attaquer aux défis stratégiques que présentent l'organisation et la surveillance des systèmes d'ÉE, la gestion du processus en vue de faciliter la prise de décision éclairée et l'orientation des réformes institutionnelles imposées par les nouvelles exigences comme celles de la durabilité.

Le programme du Sommet se fonde sur les résultats préliminaires de l'Étude internationale sur l'efficacité de l'évaluation environnementale, ainsi que sur l'ample consultation d'une bonne partie des pays et des organisations internationales qui participeront au Sommet. Dans le cadre d'ententes bilatérales en vigueur, des ateliers et des réunions ont eu lieu avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Chine, Hong Kong, les Pays-Bas, les pays nordiques (Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède) et les États-Unis. Des séminaires internationaux qui ont contribué directement à l'Étude ont été organisés avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED), le *World Resources Institute (WRI)* et le Centre for *Environmental Management and Planning* (CEMP) à Aberdeen. Un bref aperçu des résultats de l'Étude sera présenté au Sommet.



3. QUESTIONS ET THÈMES À TRAITER

Il est proposé d'organiser la discussion autour de trois thèmes :

1. renforcer l'efficacité et améliorer l'efficience des systèmes et processus existants d'ÉE;
2. répondre aux nouvelles exigences et orientations, comme celle d'appliquer l'ÉE au niveau des politiques;
3. promouvoir des mécanismes de coopération, par exemple pour échanger les informations, élaborer des systèmes et processus et augmenter la capacité des organisations.

3.1. RENFORCER ET AMÉLIORER LES SYSTÈMES ET PROCESSUS EXISTANTS

Les aspects retenus sous ce thème sont :

1. améliorer la contribution de l'ÉE à la prise de décision;
2. tirer profit des possibilités immédiates d'apporter des améliorations rentables aux systèmes et processus existants d'ÉE.

3.1.1. Le rôle dévolu à l'ÉE dans la prise de décision varie selon les systèmes institutionnels. Elle sert parfois de processus décisionnel (p. ex., pour l'approbation de projets). Ou souvent, elle fournit des informations et des recommandations sur les décisions qui sont prises par les hommes et femmes politiques et par d'autres. Dans les deux cas, on lui reproche de ne pas être prête au moment où il faut prendre les décisions d'affaires et les décisions politiques, et on met en doute l'utilité des études d'impact environnemental (EIE) et des rapports d'ÉE pour clarifier les conséquences et les options de projets de développement et préciser les compromis nécessaires pour trouver l'équilibre entre les facteurs environnementaux, sociaux et économiques. Ces considérations sont devenues particulièrement importantes dans le contexte du développement durable.

Quelles leçons – réussites et contraintes -peut-on tirer de l'expérience d'intégrer ÉE et prise de décision dans divers systèmes et institutions? Comment pourrait-on résoudre les problèmes cernés à court terme par rapport au long terme? Quelles approches semblent particulièrement prometteuses pour communiquer les résultats et les avantages de l'ÉE aux décideurs et à d'autres? Quelle influence peuvent avoir les dirigeants et les cadres supérieurs des organismes d'ÉE?



3.1.2. L'Étude sur l'efficacité de l'ÉE a cerné plusieurs possibilités immédiates de faire des changements rentables aux systèmes et processus. Par exemple :

- i) améliorer la coordination des efforts pour aider les pays et les organismes à augmenter leur capacité d'élaborer, d'administrer et de gérer les systèmes et processus d'ÉE;
- ii) renforcer les moyens pour les responsables des systèmes et processus d'ÉE de mettre en commun informations et expériences;
- iii) établir des principes, lignes de conduite et codes de pratiques clairs pour mieux faire l'examen préalable, délimiter l'importance des problèmes et étudier la qualité des EIE et des rapports et pour mieux réaliser le suivi et la surveillance;
- iv) mieux harmoniser les exigences des pays et des organisations internationales en matière d'ÉE.

En outre, la participation du public émerge régulièrement comme la question systémique la plus importante du renforcement du processus d'ÉE. Il faut donc en tenir compte et trouver l'équilibre entre cet aspect et l'analyse technique.

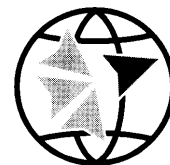
*Quelles leçons – réussites et contraintes – peut-on tirer des façons dont ces questions ont été traitées par des institutions, systèmes et processus divers? Comment pourrit-on le **mieux** régler Les problèmes cernés à court terme par rapport au long terme? Quels autres aspects des systèmes et processus d'ÉE promettent un rendement immédiat pour le temps et les efforts investis? Quelle influence peuvent avoir les dirigeants et les cadres supérieurs des organismes d'ÉE?*

3.2. EXIGENCES ET ORIENTATIONS NOUVELLES

Deux aspects sont retenus :

1. l'ÉE devrait-elle porter sur les effets cumulatifs et sur les questions générales de la durabilité, du changement climatique, de la biodiversité, des précipitations acides, de la désertification, etc., et comment?
2. l'ÉE devrait-elle être appliquée aux niveaux supérieurs de la prise de décision – aux politiques, aux programmes et aux plans –, et comment?

Ces questions sont liées et la réponse donnée à l'une pourrait bien dépendre de celle apportée à l'autre.



3.2.1. Dans bien des cas, l'ÉE est appliquée surtout au niveau des projets. Cela signifie, entre autres, qu'il est difficile de traiter des effets cumulatifs, qui sont maintenant envisagés aux niveaux de l'écosystème, de la biorégion et de la planète. Dans la foulée du Sommet de la Terre, on demande en outre aux processus d'ÉE d'incorporer les principes et critères de la durabilité et de porter sur des questions comme la protection de la biodiversité. Certains organismes étudient le cadre, les outils d'analyse et la base d'information dont on dispose ou dont on pourrait avoir besoin pour intégrer la biodiversité ou le changement planétaire dans le champ de l'EE, et les niveaux d'analyse et de décision auxquels l'intégration pourrait se faire.

L'élargissement de la portée présume toutefois que sont résolus certains points au sujet de la capacité et de l'efficacité des systèmes et processus d'EE existants de traiter convenablement ces questions, et pourrait avoir des répercussions sur la crédibilité de l'ÉE.

De quelles expériences et de quelles perspectives dispose-t-on actuellement au sujet de l'utilisation de l'ÉE pour envisager les effets cumulatifs et les questions générales de la durabilité, du changement climatique, de la biodiversité, etc.? Comment les progrès antérieurs dans la prise en considération des effets cumulatifs peuvent-ils aider? Quelles modifications fait-on ou envisage-t-on pour incorporer les effets cumulatifs et les questions générales à l'ÉE? Quels autres systèmes d'orientation et de planification pourraient servir, seuls ou en conjonction avec l'ÉE, pour traiter les questions générales dans leur ensemble?

3.2.2 Une option pour traiter les questions susmentionnées consiste à appliquer l'ÉE aux politiques, plans et programmes aussi bien qu'aux projets. Ainsi, l'EE irait à la source des problèmes, plutôt que de n'en toucher que les symptômes (impacts). L'option permettrait aussi d'élaborer des systèmes d'EE à niveaux, dans lesquels l'examen des politiques ou des programmes pourrait aider à cibler et à rationaliser l'analyse des impacts des projets. Un certain nombre de pays entreprennent d'appliquer l'EE à ces niveaux stratégiques de décision, et d'autres en étudient la possibilité. Il y a encore pas mal de débats autour des contraintes politiques et institutionnelles qui portent sur l'application de l'ÉE aux politiques et aux programmes, et sur la valeur et l'aspect pratique d'employer à un niveau stratégique les cadres et les processus établis pour l'ÉE de projets.

De quelles expériences et perspectives dispose-t-on actuellement au sujet de l'application de l'ÉE aux politiques, plans et programmes? Comment divers pays et organismes introduisent-ils l'approche stratégique? Quels arrangements institutionnels et juridiques semblent prometteurs (arrangements officiels par rapport à ceux qui ne le sont pas)? Dans quelle mesure les éléments du système actuel (lignes de conduite, procédures et méthodes) peuvent-ils s'appliquer à l'ÉE des politiques, plans et programmes?



3.3. MÉCANISMES DE COOPÉRATION

Sous ce thème, on retient deux sujets de discussion :

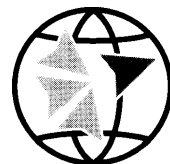
- i) de façon générale, que peuvent faire les organisations internationales et pays participants pour relever les défis déterminés au Sommet?
- ii) de façon particulière, les participants voient-ils l'utilité de continuer à dialoguer dans des forums du genre ou autrement?

Il est à remarquer que les pays, organisations et personnes disposent déjà de nombreux mécanismes, officiels ou non, pour coopérer en matière d'EE, échanger les informations, élaborer les systèmes et processus, bâtir les institutions et augmenter leur capacité.

Par exemple, il y a les centres nationaux d'excellence (dans les pays de la Communauté européenne) les réunions bi- et multilatérales (Canada et Pays-Bas, groupe de travail sur l'ÉE des pays nordiques), la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) et le réseau mondial de la IAIA. Il s'agit de décider s'il faut suppléer à ces mécanismes, et comment, pour appuyer l'application efficace de l'ÉE, y compris pour s'attaquer aux questions soulevées au Sommet. Les participants sont aussi invités à donner des indications précises sur la continuation et l'objet de l'Étude internationale sur l'efficacité de l'évaluation environnementale. À l'évidence, les réponses pourront être très différentes pour les pays industriels et pour ceux en développement.

Plus de soutien et d'aide pratique sont jugés nécessaires pour établir les arrangements institutionnels et la capacité technique voulue. Cela s'applique à de nombreux pays en développement et s'accorde avec l'opinion de la Banque mondiale, selon qui la réussite de l'ÉE comme moyen d'assurer que les projets de développement sont écologiquement rationnels et durables, dépend en grande partie de la capacité locale des institutions des pays débiteurs.

Quelles leçons (réussites et contraintes) peut-on tirer des expériences et initiatives récentes de la coopération internationale touchant des questions d'ÉE? Quelles approches semblent prometteuses pour échanger Les informations, élaborer les systèmes et les processus, créer la formation, augmenter la capacité des institutions, etc.? À quoi peut servir l'Étude internationale sur l'efficacité de l'évaluation environnementale à ce chapitre? Faudrait-il organiser un autre sommet sur l'ÉE ou un forum du genre?



4. DÉROULEMENT

La discussion se fera selon la formule de la table ronde. Autant que possible, on encouragera les échanges informels, les participants s'exprimant sur les questions de façon brève et directe. Les organisateurs n'établiront pas de compte rendu détaillé des débats. Ils espèrent toutefois énoncer dans un bref rapport les questions autour desquelles le consensus s'est fait et celles sur lesquelles il n'y aura pas eu d'accord.

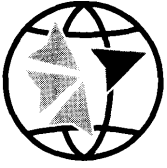
Le Sommet commencera dans la soirée du 12 juin 1994 par une séance d'orientation. La séance sera l'occasion de donner un bref aperçu des résultats de l'Étude internationale sur l'efficacité de l'évaluation environnementale et d'examiner le défi et les objectifs du Sommet. On en profitera aussi pour passer en revue le programme et le finaliser.

Au cours des deux jours suivants, les débats s'effectueront en trois séances consacrées à l'un des trois thèmes énoncés plus haut. La discussion sera animée par les coprésidents du Sommet. Ensuite, une organisation internationale ou un pays participant fera un rapide exposé des questions en début de séance.

5. PRODUITS ET RÉSULTATS

Pour le moment, les organisateurs envisagent trois produits possibles du Sommet :

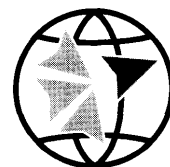
- i) un court rapport des résultats de la discussion, qui comprendra un plan d'action énonçant ce qu'il faudrait faire pour régler les questions étudiées au Sommet;
- ii) un programme de suivi pour mettre en oeuvre le plan d'action. Il sera tributaire de l'intérêt et de la volonté des participants du Sommet de réaliser le plan. L'après-midi du 12 juin sera réservé à l'étude de cette option;
- iii) un exposé de Michel Dorais, coprésident du Sommet, à l'assemblée plénière de la conférence 1994 de l'IAIA pour présenter les résultats du Sommet et énoncer le défi aux participants de la conférence.



ANNEXE C

DOCUMENTS FOURNIS AU SOMMET INTERNATIONAL SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

- Au, Elvis W.K., Baldwin, Peter J., Environmental Protection Department, Hong Kong; ***“Application of the EIA Process in Hong Kong - Toward a more Effective and Formal System”***.
- Australie, Australian and New Zealand Environment and Conservation Council; juin 1994. ***‘A National Approach to Environmental Impact Assessment in Australia’***.
- Brachya, Valerie and Marinov, Uri, Ministry of the Environment, Israël; mai 1994. ***“Operation of the EIA System in Israel, Compared to some other EIA Systems”***.
- Brésil, Brazilian Chapter, International Association for Impact Assessment (IAIA); juin 1994. ***“The Effectiveness of the Environmental Assessment (EA) in Brazil, Preliminary Report”***.
- Carbon, Barry; Australie, juin 1994. ***“An Australian Perspective on Environmental Impact Assessment”***.
- Chaibva, Shem, Ministry of Environment and Tourism, Zimbabwe; juin 1994. ***“Environmental Impact Assessment in Zimbabwe - Past, Present and Future”***.
- Coutrier, Paul, Environmental Impact Management Agency (BAPEDAL), Indonésie; juin 1994. ***“Improvement of Environmental Assessment in Indonesia”***.
- Dalal-Clayton, Barry, International Institute for Environment and Development (IIED), Royaume Uni; . ***“Some Basic Principles for More Effective Environmental Assessment”***.
- de Boer, Jan Jaap, Ministry of Housing, Spatial Planning and the Environment, Les Pays-Bas; juin 1994. ***“E.I.A. and effectivity – Experiences in the Netherlands”***.
- France, Ministère de l’environnement; juin 1994; ***“Évaluation de la pratique pour un meilleur rendement : contribution de la France”***.
- France, Ministère de l’environnement; ***“Étude d’impact sur l’environnement - Législation, Décrets et Circulaire d’application”***.
- France, Ministère de l’environnement; juin 1994; ***‘L’évaluation environnementale des politiques et programmes en France’***.
- Goodland, Robert, La Banque Mondiale, États-Unis; juin 1994. ***“Priorities in Environmental Assessment”***. Informal Draft Issues Paper.



Goodland, Robert and Edmundson, Valerie, La Banque Mondiale, États-Unis; *“Environmental Assessment and Development”*. An IAIA-World Bank Symposium.

Goodland, Robert, La Banque Mondiale, États-Unis; . *“Proceedings – EA Technical Workshop for Multilateral Financial Institutions”*.

Gresham, Paddy, Union Mondiale pour la Nature, The World Conservation Union, Suisse; juin 1994. *“Issues for the Future of Environmental Assessment”*.

Inde, Ministry of Environment and Forests; 1994. *“The Environmental Impact Assessment Notification, 1994”*.

Inde, Andhra Pradesh Pollution Control Board; *“Towards a Cleaner Environment...”*.

Indonesie, BAPEDAL Environmental Impact Management Agency with Environmental Management Development in Indonesia (EMDI); 1993. *“Government Regulation of the Republic of Indonesia, Number 51 of 1993 – Regarding Environmental Impact Assessment”*.

Indonesie, BAPEDAL Environmental Impact Management Agency with Environmental Management Development in Indonesia (EMDI); 1993. *“Revised Government Regulation Concerning EIA Process – Highlights of PP51/1993 of Indonesia”*.

Indonésie, BAPEDAL Environmental Impact Management Agency with Environmental Management Development in Indonesia (EMDI); 1992. *“A Guide to Environmental Assessment in Indonesia”*.

Iskra, Dr. A.A., All-Russian Scientific-Research Institute of Chemical Technology; juin 1994. *“Environmental Safety, Principles and Criteria for the Assessment of Dangerous Facilities”*.

Japon, Planning and Coordination Bureau, Environment Agency; 1994. *“Environmental Impact Assessment Systems in Japan”*.

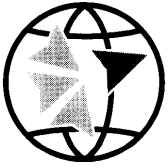
Japon, National Survey on the Natural Environment, Environment Agency; janvier 1994. *“Aspects of Nature”*.

Lopatin, Vladimir N., Natural Resources Russian Federation, Russie; *“Environmental Assessment and Review in Russia”*.

Lutgen, Guy; Cabinet du Ministre, Ministère de l’environnement, des Ressources naturelles et de l’Agriculture; Belgique, 1994. *“Étude d’incidences sur l’environnement”*.

Nguyen, Pham Khoi and Thi Sang, Chu, National Environmental Agency, Vietnam; juin 1994. *“An Outline of EIA and its perspective in Vietnam”*.

Nurmi, Markku, Ministry of the Environment, Finland; juin 1994. *“Environmental Impact Assessment in Finland”*.



Pandey, G.K., Ministry of Environment and Forests, Inde; juin 1994. *“Environmental Impact Assessment of Development Projects in India”*.

Rotenberg, Ruth, Natural Resources Law Center, Université du Colorado, États-Unis; .
“A Decade’s Experience in Implementing a Land-Use Environmental Impact Assessment System in Israel in View of the American and European Experience”.

Saito, Teruo, Environment Agency, Japon; juin 1994. *“Environmental Impact Assessment in Japan ”*.

Scholten, Jules J. and van Eck, Marja, avec la contribution de collègues, Les Pays-Bas; .
“Effectiveness of Environmental Impact Assessment in the Netherlands”.

Tétreault, Bertrand; Québec, juin 1994. *“Évaluation de la pratique pour un meilleur rendement? Synthèse des positions du Bureau d’audiences publiques sur l’environnement (BAPE), Québec*.

Les Pays-Bas, The Ministry of Housing, Spatial Planning and the Environment; juin 1994.
“The Netherlands, Country Status Report on EIA”.

Programme des Nations Unies pour le développement, États-Unis; 1994. *“Capacity 21”*.

Royaume-Uni, Department of the Environment; janvier 1994. *“Sustainable Development – The UK Strategy”*.

Royaume-Uni, Department of the Environment; novembre 1992. *“Removal of Crown Exemption from Planning Law”*.

Royaume-Uni, Department of the Environment; mars 1994. *“Environmental Assessment: Amendment of Regulations”*.

Wulff, Henrik, Ministry of the Environment, Danemark; juin 1994. *“The Procedure of EIA on Project in Denmark”*.

Zhiqi, Qiao and Xinmin, Li, National Environment Protection Agency, Chine; mai 1994.
“The Practice and Development of Chinese EIA”.